

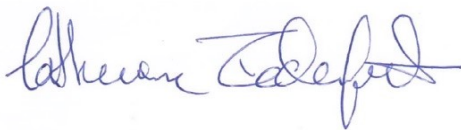
Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Catherine Rochefort, Directrice générale et secrétaire-trésorière à la municipalité de Saint-Édouard certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le *Règlement 2021-309 décrétant un emprunt afin de financer l'achat d'un camion de déneigement neuf ou presque neuf* est de mille trente-huit (1 038) ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de cent quinze (115) ;
- que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement 2021-309* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter ;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Catherine Rochefort, Urbaniste
Directrice générale et secrétaire-trésorière

26 mars 2021
Date